

L'ACCOMPAGNEMENT PREND TOUT SON SENS



CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

Boostez vos encours clients

En France 64% des entreprises payent leur facture en retard (Altares). Le taux dépassant plus de 30 jours, l'échéance de la facture atteint 7.6%. Ce pourcentage est 2% plus élevé que l'an passé.

Plusieurs facteurs : Le contexte de crise économique, l'absence de poursuites et de sanctions effectives, la politique commerciale (ex : facilités de paiements), les pénalités et indemnités de retard quasiment jamais réclamées ...

Pour réduire ces délais, nous vous proposons de réaliser un diagnostic, de mettre en place des solutions, des mesures préventives et des procédures de relances amiables et contentieuses.

La mise en place de solutions demande une bonne connaissance de votre entreprise et votre expert-comptable est donc particulièrement bien placé pour vous proposer un plan d'action.

Votre expert peut vous accompagner



NOTRE MISSION

Notre cabinet assure les missions suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic : collecte des informations, analyse des données chiffrées et des procédures, mise en évidence des points faibles
- Choix des solutions à mettre en place : au vu du diagnostic et en accord avec le client
- Mise en place des mesures préventives : CGV, vérification de la solvabilité, procédure d'ouverture de compte, procédure de facturation, financement et couverture des créances clients
- Mise en place de procédures de relance amiable et contentieuse : mise en place de différents niveaux de relance amiable, fixation des pénalités, indemnités de retard et indemnité forfaitaire, mise en place de différentes procédures de recouvrement contentieux, étude de l'opportunité d'externaliser le recouvrement

NOS TARIFS

Réalisation du diagnostic	800 €
Mise en place de mesures préventives	500 €
Mise en place de procédures amiables et contentieuses	850 €

Une équipe de professionnels est à votre disposition pour vous conseiller

